

 **CONVENTION D'APPUI EN  
PRÉVENTION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS**

Agir en prévention des risques professionnels permet de répondre à des enjeux importants pour les collectivités : préserver la santé et la sécurité des agents, améliorer l'image et l'attractivité de la collectivité, préserver la qualité des services, se prémunir des coûts liés aux accidents, favoriser l'implication des agents.

**VOS OBJECTIFS**

Vous souhaitez améliorer la qualité de vie au travail des agents, le fonctionnement de votre collectivité et répondre à vos obligations en matière de santé et de sécurité.

Vous souhaitez créer et maintenir une dynamique sur le long terme concernant la prévention des risques professionnels au sein de votre collectivité.

**NOS SOLUTIONS**

Le Centre de Gestion vous propose un accompagnement intégrant des appuis périodiques de conseillers en prévention et d'intervenants spécialisés (ex : ergonomes, infirmiers)

Exemples de prestations : diagnostic sécurité sur un ou plusieurs services, sensibilisation des agents et des encadrants, aide à l'élaboration d'un programme annuel de prévention, appui méthodologique pour la création ou la mise à jour du document unique, aide au choix d'équipements de travail ou de protection etc.

Le conseiller en prévention établit un programme d'interventions en concertation avec votre collectivité.

**LES TARIFS**

Ce nouveau dispositif n'est pas facturé pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion et adhérentes au service de santé au travail.

Pour les autres collectivités ces interventions sont facturées selon un tarif horaire et en fonction du temps passé par les intervenants.

Les tarifs sont disponibles dans notre fonds documentaire en tapant le mot clé «[tarif](#)».

**LES CONTACTS**

✉ [prevention.ergonomie@cdg29.bzh](mailto:prevention.ergonomie@cdg29.bzh)



# **CONVENTION D'APPUI SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

## **LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION**



**Réunion de cadrage**



**Identification avec la collectivité des actions  
d'appui à mettre en œuvre**



**Formalisation d'un programme d'accompagnement**



**Mise en œuvre du programme d'accompagnement**



**Bilans avec la collectivité en cours et en fin de  
programme**

